

Arrêté du 27 juin 2025 portant délégation de signature pour la direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD25018

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L.518-2 et suivants et ses articles R.518-0 et suivants ;

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le décret du 12 juin 2025 portant nomination du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2025 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Audrey Girard, directrice des Participations Stratégiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques, y compris :

1° Tous actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions de la Direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques ;

2° Tous actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

3° Tous actes relatifs au pilotage de la masse salariale et les effectifs de la direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques avec l'appui de la Direction chargée des finances et de la politique durable et de la Direction chargée des ressources humaines du groupe ;

4° Tous actes relatifs à l'exercice des responsabilités en matière de gouvernance et de traitement des données personnelles et non personnelles relatives à l'activité de la direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques et en matière de gestion des habilitations des utilisateurs de ces données ;

5° Tous actes relatifs à l'engagement des frais généraux de la direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques ;

6° Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 24 avril 2025 susvisé, en sa qualité de chef de service en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des personnels de la direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques, tous actes nécessaires à la mise en œuvre des attributions définies par le dispositif en vigueur au sein de l'établissement public.

Mme Audrey Girard, est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère dont le suivi relève des attributions de la direction de la gestion des participations stratégiques.

Article 2

Mme Audrey Girard est autorisée à subdéléguer la signature du directeur général aux agents de la direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques de la Caisse des dépôts et consignations.

La décision de subdélégation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 3

Le présent arrêté, qui est pris sans préjudice des règles déontologiques et de prévention des risques de conflits d'intérêts mises en place par la Caisse des dépôts et consignations, entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le **27 JUIN 2025**

Olivier SICHEL
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 27/06/2025 08:22:40

Olivier Sichel